

RVA : Mise en place d'une commission d'enquête sénatoriale pour élucider les accusations portées contre l'ADG*

(* le titre est de la rédaction)

(Le Potentiel)-Accusé de mener la Régie des voies aériennes (RVA) dans l'abîme, l'ADG se défend et soutient le contraire. Selon Jean Assice, le fait que le gouvernement a décidé de proroger le contrat avec le consortium Aéroports de Paris Ingénierie, ADPI – KPMG, est une reconnaissance de la rigueur de la gestion de la RVA.

Le contrat de stabilisation des activités de la Régie des voies aériennes (RVA), signé en 2008, avec le consortium Aéroports de Paris Ingénierie, ADPI – KPMG a pris fin le 12 décembre 2010. Mais, le gouvernement a prolongé ce contrat afin de permettre à APDI-KPMG de parachever son plan de stabilisation. L'information a été livrée le samedi 11 décembre 2010 par la ministre du Portefeuille Jeannine Mabunda dans ses réponses à la question orale avec débat du sénateur Moïse Nyarugabo jugeant calamiteuse la gestion de la RVA. Jeannine Mabunda a précisé que le renouvellement du contrat ADPI-KPMG a été recommandé, notamment par la Banque mondiale et la Banque africaine de développement (BAD). Cela en prévision du passage à un contrat de gestion. Il ne fallait donc pas laisser un vide.

Quant à la question orale, elle a lourdement chargé l'ADG de la RVA, Jean Assice. Les accusations se sont articulées autour des rapports existant entre ce dernier et toutes les autres structures de cette entreprise de l'Etat ; le manque de considération et de respect de l'ADG vis-à-vis, notamment des autres membres du Comité de gestion, du Conseil d'administration voire des membres du gouvernement.

En outre, il était aussi question de faire la lumière sur d'importants fonds en devises destinés à payer certains contrats sans se conformer à la règle de gestion, sans oublier maints paiements jugés irréguliers.

Le sénateur Nyarugabo a, au sujet des marchés et des commandes, cherché à comprendre pourquoi les travaux de réhabilitation de l'aéroport de N'Djili inaugurés par le président de la République en mai 2009 sont actuellement à l'arrêt. Il a évoqué le caractère onéreux des dépenses effectuées pour la réhabilitation du pavillon présidentiel de l'aéroport, de même que le marché de fourniture de la peinture pour balisage diurne et marquage dont la facture a été payée par l'ADG contre l'avis de l'OACI et de l'IATA.

Du ministre du Portefeuille, l'auteur de la question orale attendait des éclairages sur le statut de certaines entreprises traitant avec l'ADG de la RVA, entre autres EDS, GELED, ADPI. D'autres questions étaient relatives à la révocation des agents, à l'organisation de l'audit sans respect de la procédure. Le sénateur Nyarugabo a produit à cet effet des chiffres se rapportant à certaines dépenses opérées par l'ADG de la RVA « sans transparence ».

Dans sa conclusion, l'auteur de la question orale a estimé que la ministre a fait un discours académique sans convaincre la plénière. En revanche, celle-ci a reconnu qu'elle n'assurait pas la gestion de l'entreprise au quotidien. Pour toute recommandation, la plénière de la chambre haute présidée par Léon Kengo wa Dondo a voté pour la mise en place d'une commission d'enquête afin de voir clair sur cet épineux dossier.

L'ADG DE LA RVA SE DEFEND

N'ayant pas eu le temps de présenter ses moyens de défense devant les sénateurs, l'ADG de la RVA, a choisi la voie des médias pour ce faire. « J'ai été attaqué, je donne ma version des faits », a déclaré Jean Assice dans un point de presse animé à l'Hôtel Venus. Il a, à l'occasion, dévoilé sa stratégie d'assainissement de la RVA. Une sorte de feuille de route sur base de laquelle son action devrait être jugée. « Le reste n'est que fausseté », a-t-il dit. Jean Assice est revenu aux questions soulevées par le sénateur Nyarugabo, notamment les agents de la RVA sont maltraités, la gestion est calamiteuse, pourquoi un étranger à la tête de cette entreprise.

Il a commencé par une énumération des réalisations au plan social. Il a laissé entendre avoir hérité d'une RVA moribonde. Et que tout de suite, il a instauré un climat social en payant des salaires en dollars américains et en ouvrant des comptes bancaires pour les agents.

« Avec nous, la RVA a appliqué le premier palier ainsi que la première partie du deuxième palier du SMIG », a-t-il indiqué avant d'ajouter avoir amorcé la formation des syndicalistes et des agents. Ce qui, selon lui, ne s'était plus fait depuis 17 ans. Concernant les licenciements massifs des agents, l'ADG a expliqué qu'à l'issue d'un contrôle des salariés, il a été décelé 360 faussaires oeuvrant au sein de la RVA, soit avec de faux diplômes, soit avec de fausses identités. Après le coup de balai, les effectifs qui étaient de 5115 salariés en 2008 sont passés à 4696 en 2010. Signe, selon lui, d'une rigueur. Son avis est que ce sont des agents et cadres réputés faussaires qui ont ruiné l'entreprise depuis des années. Aussi a-t-il martelé que « dans le cadre de la bonne gouvernance, nous étions obligé de nous séparer de ces cadres véreux ».

En avait-il le droit ? Dans sa question orale, le Sénateur Moïse Nyarugabo a répondu par la négative et insisté sur le fait que l'actuel ADG de la RVA n'était pas habilité à licencier des cadres de l'entreprise. Réponse du berger à la bergère, Jean Assice a rétorqué que la loi congolaise l'autorisait « parce que nous sommes en contrat de gestion ».

Sur le plan financier, il a fait savoir que le chiffre d'affaires de la RVA est passé de 67.826.980 USD en 2008 à 75.563.900 en 2010, soit une progression de 11,4 %. Il s'étonne que l'auteur de la question orale soutienne l'administrateur délégué général adjoint (ADGA) alors que ce dernier aurait trempé dans les malversations financières. A titre illustratif, il a cité un le résultat d'un contrôle d'audit qui indique que l'ADGA a utilisé de mars à novembre 2008 une dotation en carburant d'un montant de 8.966,47 USD en plus du quota qui lui est normalement attribué avec ses émoluments.

PAS DE MYSTERE SUR LA REDEVANCE IDEF

« Nous sommes décidé de poursuivre la réfection des aéroports – surtout celui de N'Djili – et donc, l'IDEF doit être incorporé dans le billet d'avion...ici au moins tout le monde va le payer ». D'un ton sévère, l'ADG a déploré le fait qu'avec le système actuel, beaucoup d'autorités usaient du trafic d'influence pour ne pas s'acquitter de leur paiement de Fonds de reconstruction des infrastructures aéroportuaires (IDEF). L'homme a saisi l'occasion pour annoncer qu'aujourd'hui l'IDEF a ramené 30 millions Usd. C'est dire que le contrat de gestion a permis à la RVA d'enregistrer des avancées significatives. « Avant ce contrat, par exemple, la RVA n'avait jamais gagné un procès, mais aujourd'hui, grâce à un bon cabinet d'avocat, on a économisé 10 millions Usd », a-t-il indiqué.

Jean Assice a tenu à préciser que la RDC n'était pas le premier pays à incorporer l'IDEF dans le billet. « Pourquoi cette agitation lorsqu'il s'agit de la RDC », s'interroge-t-il, alors que partout ailleurs les mêmes compagnies d'aviation le paient sans problème. « Ce sont des conditions imposées par les banques pour financer les travaux de l'aéroport de N'Djili », a-t-il précisé.

Aujourd'hui, se flatte l'ADG, il règne de l'ordre à N'Djili ; plus de pagaille d'il y a deux ans ; le passager n'est plus harcelé ni à l'arrivée ni au départ. Au bout du compte, l'ADG de la RVA estime qu'il se pose dans cette affaire une question de conflit d'intérêt. « L'acharnement sur la personne de Jean Assice, si ce n'est pas de la mauvaise foi, cela lui ressemble ». Il a fait savoir que le sénateur qui interpelle est l'avocat de la compagnie aérienne qui refuse d'insérer l'IDEF dans les billets d'avion

A tout prendre, seuls les résultats l'enquête que vient de décider la chambre haute du parlement vont mettre toutes les parties d'accord.